

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.

N<sup>o</sup> 2038.



LA  
GAZETTE  
DE QUEBEC.

THURSDAY, MAY 3, 1804.

JEUDI, LE 3 MAI, 1804.

From London and Liverpool papers to the 12th March, by the JANE.

LONDON, March 5.

The leaders of the insurrection in Romelia have been taken and beheaded, and a conditional treaty of alliance is said to be concluded between Great Britain and Turkey, which was only opposed in the Divan by the defeated Capitan Pacha.

Mr Stratton, our late Envoy at Constantinople, has been appointed Ambassador, and frequent conferences are held by the Reis Effendi with the English, Russian and Neapolitan Ministers. No mention is made of the French. It should appear from all this that the British interest has regained the ascendancy in the Divan.

It appears by a letter from Genoa that Admiral La Touche Treville has the command of the Touant fleet.—It is slated to consist of six sail of the line and four frigates.

The seizure of British property in Holland has provoked some strong remonstrances on the part of the Batavian Government, with what effect is not known.

During the seizure of the English goods at Flushing, say our Private Letters, the French troops loaded with ball, and paid no regard to the cries of the women and children, when their property was taken away.

From the letters received from the Mediterranean, we learn that Lord Nelson was off Majorca on the 20th January, and that on the 23d he was off the Cape of Rotes, the north east point of Spain, and the direct line in which the French fleet will steer, should it be destined for the Atlantic.

Several letters from Gibraltar have been received to the 4th February; one of these, without a date, says, "The Diana frigate has made a signal for the enemy's fleet being at sea: we are all bustle in consequence."

Saturday letters were received from Guernsey, dated on Tuesday last; some French emigrants had arrived there the preceding day from La Vendée, who report that the spirit of the people in that District was unbroken, but that their present means were unequal to a successful war against the powerful corps which have been thrown into the country. They are in want of arms, ammunition and money; and the letters observe, that these emigrants are charged with an application to our Government for supplies. Although, in the present situation of affairs on the Continent, nothing of importance can be expected from these insurgents, and probably to excite them to more open warfare, would only subject them to destruction, yet it is the obvious policy of this country to cultivate and organize the Loyalists of La Vendee, and to place them in the condition for efficient service, should a moment arrive when, with a prospect of success, they may vindicate the rights of their Sovereign and their country.

FROM THE GIBRALTAR CRONICLE OF Feb. 4.

In consequence of the refusal experienced by Mr. Falcon, on his return to Algiers, the following notice is here published by authority:—

*Victory at Sea, 19th Jan. 1804.*

"The Dey of Algiers having refused to receive the British Consul, all ships are cautioned to beware how they approach the Coast of Algiers, or permit themselves to be boarded by the Algerine Cruisers.

(Signed) "NELSON and BRONTE.

By the abstract of the subdivision rolls, returned under the Defence Act to the Secretary of State's Office, and laid before the House of Commons, it appears that

The number of effective men in the first class in Great Britain is	444,086
Ditto, 2d class	110,906
3d do.	174,109
4th do.	613,000
Voluntary services,	400,000
Army, Marines, Volunteer Corps, Sea Fencibles,	130,471
Clergy, Licensed Teachers, Medical Men, Constables,	24,000
Infirm.	90,000
Enrolled in parishes out of their respective counties,	2,822

NEW-YORK, March 28.

A letter was recived in town yesterday, mentioning the arrival of a French frigate at Hampton Roads in a short passage from Rochefort, in France, with an ambassador on board.

Letters, received in town by yesterday's southern mail, mention the arrival of a French frigate in Hampton Roads in a short passage from Rochefort, which is said to have brought intelligence that an alliance offensive and defensive has been concluded between England and Russia; and that Prussia, Denmark, and Sweden, have coalesced with France in the present contest betwixt her and Great Britain, *Mer. Adv.*

[The following article contains the sentiments and proceedings of General Dessalines, and his officers, respecting their future operations in the island of Hayti.]

LIBERTY OR DEATH.

*Army Indigencus.*—This day the first of January 1804, the general in

De papiers de Londres et de Liverpool, jusqu'au 12 Mars par le JANE.

LONDRES, 5e. Mars.

Les chefs de l'insurrection à Romelie ont été pris et ont eu la tête tranchée, et on dit qu'un traité conditionnel d'alliance entre la Grande Bretagne et la Turquie a été conclu, lequel n'étoit opposé dans le divan que par le feu Capitan Pacha.

Mr. Stratton, notre ci devant envoyé à Constantinople, a été nommé Ambassadeur, et il se tient frequemment des conférences par les Reis Effendi avec les Ministres Anglois, Russe et Neapolitain. On ne fait nullement mention des Français. Il paroît par tout ceci que l'intérêt Britannique a gagné le dessus dans le Divan.

Il paroît par une lettre de Gènes que l'Amiral La Touche Treville a le commandement de la flotte de Toulon. On dit qu'elle est composé de six vaisseaux de ligne et quatre frégates.

La saisie des propriétés Britanniques dans la Hollande a donné lieu à de fortes remonstrances de la part du Gouvernement Batave, mais dont on ne connoit pas l'effet.

Durant la saisie des effets Anglois à Flushing, disent nos lettres privées, les François chargèrent à balle, et n'eurent aucun égard pour les femmes et les enfans, lorsqu'on leur eut levé leur propriété.

Nous apprenons par des lettres reçues de la Méditerranée, que le 20e. Janvier, le Lord Nelson étoit à la hauteur de Majorque, et que le 23 il étoit à la hauteur de Cap des Rotes, qui est le point Nord Est de l'Espagne, et directement la ligne sur laquelle la flotte Française se dirigera si elle est destinée pour l'Atlantique.

On a reçu plusieurs lettres de Gibraltar jusqu'au 4e. Février; voici ce que dit une de ces lettres, sans date, "La frigate Diane a donné le signal que la flotte de l'ennemi étoit en mer. En conséquence nous sommes tous dans la confusion".

Samedi on reçut des lettres de Guernsey, datées de Mardi dernier; il y étoit arrivé le jour précédent quelques émigrés François de la Vendée, qui ont rapporté que l'esprit du peuple dans ce district étoit ébranlable, mais que leurs moyens actuels n'étoient pas suffisants pour entreprendre avec succès une guerre contre les corps formidables qui avoient été jetés dans le pays. Ils manquent d'armes, de munitions et d'argent; et les lettres observent que ces émigrés sont chargés de s'adresser à notre Gouvernement pour des subsides. Quoique dans la situation actuelle des affaires sur le continent, on ne puisse rien attendre d'importance de les insurgés, ou que de les exciter à une guerre plus ouverte ne seroit que les exposer à la destruction, cependant il est évidemment de la politique de ce pays de cultiver et organiser les Loyalistes de la Vendee, et de les mettre en état de faire un service efficace, si le moment arrivoit, où, ils pourroient, avec une apparence de succès, venger les droits de leur souverain et de leur pays.

DU CHRONICLE DE GIBRALTAR, 4 Fev.

En conséquence du refus qu'a éprouvé Mr. Falcon, à son retour à Alger l'annonce suivante est ici publiée par autorité:

*A bord du Victory, en mer, 19e. Janvier, 1804.*

"Le Dey d'Alger ayant refusé de recevoir le Consul Britannique, tous les vaisseaux sont avertis d'être sous leur gardes en approchant les côtes d'Alger, et de ne point se laisser accoster par les corsaires Algeriens.

(Signé) NELSON ET BRONTE.

Par l'extrait des rôles de subdivisions remis au Bureau du Secrétaire d'Etat en vertu de l'acte de défense, et présenté à la Chambre des Communes, il paroît que

le nombre d'hommes effectifs dans la première classe dans la Grande Bretagne, est de	444,086
Ditto 2de. classe	110,906
3e. do.	174,109
4e. do.	613,000
Services volontaires	400,000
Armée, troupes de marine, corps volontaires, Fencibles de mer.	130,471
Clergé, Maîtres d'Écoles Licencés, personnes de la faculté, Constables	24,000
Infirmes	90,000
Enrollés dans les parishes, hors de leurs comtés respectifs	2,822

NEW-YORK, 28e. Mars.

On a reçu hier une lettre en ville, qui mentionne l'arrivée d'une frégate Française dans la rade de Hampton, après un court passage de Rochefort, en France, avec un Ambassadeur à bord.

Des lettres reçues en ville hier par la maille du sud, mentionnent l'arrivée d'une frégate Française dans la rade de Hampton, après un court passage de Rochefort, la quelle, dit on, a apporté la nouvelle qu'une alliance offensive et défensive a été conclue entre l'Angleterre et la Russie; et que la Prusse, le Danemarck et la Suede se joignent à la France dans la présente querelle entre elle et la Grande-Bretagne. [*Mer. Adv.*]

LIBERTÉ OU MORT.

*Armée Natio.*—Aujourd'hui, premier Janvier 1804, le Général en Chef

chief of the army convoked for the purpose of taking the necessary measures for establishing the happiness of the country, having made known to the generals assembled his true sentiments, to assure forever to the indigenous of Hayti a permanent government, the object of his most lively solicitude, and which he has done in a discourse tending to convey to foreign powers his resolution to render the country independent, and to secure to it the enjoyment of a liberty consecrated by the blood of the people of his island; and after having collected the opinion of each demanded that every one of the generals present, should take the oath to renounce France forever, to die rather than live under its domination, and to combat with the last breath for independence. The generals animated with these sacred principles, and having given their unanimous concurrence to the well-devised project of Independence, have all sworn to posterity, and to the whole universe, to renounce forever the authority of France, and to die rather than live under its domination. Done at Gonaives the first day of the independence of Hayti, 1st Jan. 1804. [Here follow the signatures of Dessalines, Clerveaux, Christophe, Petion, Giffard, Vernet, Gabart, (Divisionary Generals,) P. Romain, J. Capois, &c. &c. &c.]

IN THE NAME OF THE PEOPLE OF HAYTI.

We, Generals in Chiefs of the armies of the Isle of Hayti, penetrated with the knowledge of the good services which we have experienced from the General in Chief, John James Dessalines, the protector of the liberty which is enjoyed by the people, in the name of that liberty, in the name of independence, and in the name of the people, whom he has rendered happy, We give him the right to proclaim war, to make peace, and to nominate his successor. Done at head quarters at Gonaives, the 1st. January, 1804, first day of the independence of Hayti. Signed, &c. as above.

GOVERNMENT OF HAYTI.

ARRETE.

Head-quarters, Port-au-Prince, Jan. 14. 1st year of the independence of Hayti.

The Governor-General, considering that a great number of native black and men of colour are suffering in the United States of America, for want of the means of returning: Decrees.

There shall be allowed to the American vessels, the sum of forty dollars for each individual they may restore to this country.

He orders that this decree shall be printed, published and posted up; and that a copy thereof be immediately forwarded to the Congress of the U. S.

By the Governor General.  
(Signed) DESSALINES,

## PROVINCIAL PARLIAMENT.

LEGISLATIVE COUNCIL, Wednesday, 2d May, 1804.

This day, at one o'clock, his Excellency the Lieutenant Governor came in state to the Legislative Council, and being seated on the Throne with the usual solemnity, the Usher of the Black Rod was sent with a Message from his Excellency to the House of Assembly, signifying his pleasure that the House should attend him immediately in the Legislative Council Chamber; the Assembly being come thither accordingly, His Excellency was pleased to give the Royal Assent to the following Bills:

1. An Act to continue, for a limited time, an Act passed in the forty third year of His Majesty's reign, intitled, "an Act for establishing Regulations respecting Aliens and certain Subjects of His Majesty, who have resided in France, coming into this Province, or residing therein."
2. An Act to continue, for a limited time, an Act passed in the forty third year of His Majesty's reign, intitled, "an Act for the better preservation of His Majesty's Government, as by Law happily established in this Province."
3. An Act for the encouragement of persons who shall apprehend Deserters from His Majesty's regular Forces in this Province.
4. An Act for the Relief of Insane Persons, and the support of Foundlings and other purposes.
5. An Act to continue for a limited time, an Act passed in the thirty sixth year of His Majesty's reign, intitled, "an Act for making a temporary provision for the Regulation of Trade between this Province and the United States of America, by land or by inland Navigation."
6. An Act to continue for a limited time, an Act passed in the fortieth year of His Majesty's reign, intitled, "an Act to give further powers to the Executive Government to prevent the introduction or spreading of infectious or contagious diseases in this Province."
7. An Act for the more easy administration of Oaths to Witnesses before the Grand Jury.
8. An Act for the further encouragement of the Culture of Hemp in this Province.
9. An Act to regulate the Curing, Packing and Inspection of Beef and Pork to be exported from the Province of Lower Canada.
10. An Act for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed, or to be appointed on the part of Upper Canada, for the purposes therein mentioned.
11. An Act to confirm certain Marriages therein mentioned.
12. An Act to make good the deficiency of the Funds by Law provided for paying the salaries of the officers of the Legislative Council and House of Assembly, and the contingent expenses thereof.
13. An Act for applying certain Sums of Money therein mentioned, to make good the like sums issued and advanced by His Majesty's orders, in pursuance of three several Addresses of the House of Assembly.

His Excellency was then pleased to Close the Session with the following SPEECH:

"Gentlemen of the Legislative Council, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

"As the Season is arrived in which you must naturally be anxious to return to the superintendance of your domestic concerns, I am happy in being able to terminate the present Session; and I avail myself with much satisfaction of this occasion, to offer you my sincere thanks for the zeal and unanimity manifested by you, in renewing the Act for the better preservation of His Majesty's Government, the Alien and Foundling Act, and the Act for the encouragement of the Culture of Hemp in this Province; Acts which cannot fail of being attended with the most important and beneficial consequences: And although the other

de l'armée convoquée pour prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la félicité de cette île, ayant notifié aux généraux assemblés qu'il étoit réellement disposé à assurer à jamais aux naturels d'Hayti un gouvernement permanent qui faisoit l'objet de sa plus vive sollicitude, et ayant exposé ce dessein dans un discours qui tendoit à faire connoître aux puissances étrangères qu'il étoit résolu de rendre l'île indépendante, et de lui assurer la jouissance d'une liberté consacrée par le sang de ses habitants, demanda à tous les généraux présents, après avoir recueilli leurs suffrages, de prêter serment de renoncer à jamais à la France de mourir plutôt que de vivre sous la domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance du pays. Les généraux dirigés par ces principes sacrés, ayant donné leur consentement unanime au projet bien concerté de l'indépendance, ont tous juré à la face de la postérité et de tout l'univers de renoncer pour toujours à la puissance française, et de mourir plutôt que de vivre sous son empire.

Fait aux Gonaives, le 1er de Janvier, 1804, premier jour de l'indépendance d'Hayti. (Signé)

Dessalines, Clerveaux, Christophe, Petion, Giffard, Vernet, Gabard, P. Romain, J. Capois, &c. &c. &c. Les sept premiers sont majors généraux.

AU NOM DU PEUPLE D'HAYTI.

Nous Généraux et Chefs des armées de l'île d'Hayti, imbus des bons services que nous avons éprouvés de la part de JEAN JACQUES DESSALINES, Général en Chef, Protecteur de la liberté dont le peuple jouit, au nom de cette liberté, au nom de l'indépendance, et au nom du peuple dont il a fait le bonheur, le proclamons Gouverneur Général d'Hayti à perpétuité et promettons de nous soumettre aux loix émanées sous son autorité, la seule que nous voulions à jamais reconnoître. Nous lui donnons le droit de proclamer la guerre, de faire la paix, et de se nommer un successeur.

Fait au quartier général des Gonaives le 1er de Janvier, 1804, premier jour de l'indépendance d'Hayti. Signé, &c. comme ci-dessus.

GOVERNEMENT D'HAYTI.

ARRETE.

Quartier Général, Port-au-Prince, 14e Janvier, 1er. année de l'indépendance d'Hayti.

Le Gouverneur Général, considérant qu'un grand nombre de natifs, tant noirs, que gens de couleur, souffrent dans les Etats Unis de l'Amérique, faute de moyens pour s'en revenir: décrète,

Qu'il sera alloué aux capitaines de vaisseaux Americains, la somme de quarante piastres pour chaque individu qu'ils restitueront à ce pays.

Il ordonne que ce décret soit imprimé, publié et affiché; et que copie d'icelui soit immédiatement envoyée au congrès des Etats Unis.

Par le Gouverneur Général,  
(Signé) DESSALINES.

## PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF, Mercredi, 26. Mai, 1804.

Aujourd'hui Son Excellence le Lieutenant Gouverneur se rendit en pompe au Conseil Législatif, où étant assis sur le Trône avec la solennité accoutumée, l'Huissier de la Verge Noire fut envoyé avec un message de la part de Son Excellence, à la Chambre d'Assemblée, pour signifier son désir qu'elle se rendit immédiatement à la Chambre du Conseil. L'Assemblée y étant venue en conséquence, il a plu à Son Excellence de donner la Sanction Royale aux Actes suivants:

1. Acte qui continue pour un tems limité, un Acte passé dans la trente troisième année du règne de la Majesté, intitulé, "Acte qui établit des réglemens concernant les étrangers et certains sujets de la Majesté, qui ayant résidé en France, viennent dans cette Province ou y résident."
2. Acte qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la trente troisième année du règne de la Majesté, intitulé, "Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de la Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la Loi en cette Province."
3. Acte pour l'encouragement de ceux qui arrêtent les déserteurs des forces régulières de la Majesté en cette Province.
4. Acte pour le soulagement des personnes dérangées dans leur esprit, et le soutien des enfants abandonnés, et autres objets.
5. Acte qui continue pour un tems limité, un Acte passé dans la trente sixième année du règne de la Majesté, intitulé, "Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du commerce entre cette Province et les Etats Unis de l'Amérique, par terre ou par la navigation intérieure."
6. Acte qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la quarantième année du règne de la Majesté intitulé, "Acte qui donne de plus amples pouvoirs au Gouvernement Exécutif, pour prévenir l'introduction des maladies pestilentielles ou contagieuses dans cette Province."
7. Acte pour que les témoins qui comparoient devant les Grands Jurés soient reçus avec plus de facilité à la prestation de serment.
8. Acte pour l'encouragement ultérieur de la culture du Chanvre dans cette Province.
9. Acte qui règle la manière dont le bœuf et le lard qui seront exportés de la Province du Bas Canada, seront salés, mis en futailles et examinés.
10. Acte pour appointer des Commissaires pour traiter avec des Commissaires nommés ou qui seront nommés par la Province du Haut Canada, aux effets y mentionnés.
11. Acte qui confirme certains mariages y mentionnés.
12. Acte pour faire bon du déficit dans le fonds pourvu par la Loi pour payer les salaires des officiers du Conseil Législatif, et de la Chambre d'Assemblée, ainsi que les dépenses contingentes d'iceux.
13. Acte qui fait l'application de certaines sommes d'argent y mentionnées pour rembourser pareilles sommes de bou-tées et avancées par les ordres de la Majesté, conformément à trois différentes adresses de la Chambre d'Assemblée.

Alors son Excellence a bien voulu faire la Harangue suivante aux deux Chambres:

Messieurs du Conseil Législatif, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

La saison étant arrivée où vous devez naturellement désirer de retourner à la conduite de vos affaires domestiques, je me trouve heureux de pouvoir terminer la présente session; et je profite, avec satisfaction, de cette circonstance pour vous offrir mes remerciemens sincères du zèle et de

measures which I thought it proper to point out for your consideration have not been completed, I flatter myself that what has been done with regard to them, will pave the way for those objects being brought forward in the next Session of the Legislature with more effect, as the importance of them becomes every day more apparent.

"I cannot take leave of you, Gentlemen, without endeavouring to impress upon your minds the increased and increasing reason you have to nourish a sense of Gratitude to Almighty God, and a Spirit of Loyalty to Our Most Gracious Sovereign, for the peculiar Blessings conferred on this Province: removed from the Seat of War, defended by the powerful exertions of the Mother Country, protected in the peaceful enjoyments of your Commerce, and possessing in their fullest extent the choicest Benefits of Civil Society, what is there that can be wanting, to fix in your hearts, a deep sense of the goodness of Divine Providence, a firm attachment to the British Government, and a filial Affection to the best of Kings?"

"Let not the secure and uninterrupted enjoyment of these advantages, render you less sensible of their value, less active in guarding, or less ambitious to deserve them; but on the contrary, be it your constant endeavour to appreciate them justly yourselves, and on your return to your respective places of abode to disseminate, as widely as your example and influence may extend, those principles of wholesome subordination and ready loyalty, upon which the continuance of these advantages so essentially depend."

After which, the Honourable Speaker of the Legislative Council, in his Excellency's name, declared the Parliament prorogued to Friday the 15th day of June next.

#### HOUSE OF ASSEMBLY.—Wednesday, 25th April, 1804.

The Chairman of a Committee of the whole House upon the engrossed Bill from the Legislative Council, intitled, "an Act for the relief of Protestant Dissenters, professing the Religion of the Established Church of Scotland." Reported the amendments made to the Bill, and the question of concurrence being separately put upon them they were agreed unto by the House and ordered to be engrossed. A Committee of five Members was appointed to draw up reasons for disagreeing to some of the amendments made by the Legislative Council to the engrossed Bill for making further provisions for preventing accidents by Fire. The House then adjourned till

Friday, 27th.—When the reasons for disagreeing to the said amendments were reported, agreed to and a Messenger named to go to the Legislative Council and desire a conference upon the subject of some of the amendments made to the said Bill.

The engrossed Bill intitled "an Act for the relief of Protestant Dissenters professing the Religion of the Established Church of Scotland," was read, as amended, the third time, and ordered to be carried back to the Legislative Council. The Accounts of Expenditures for the House during the last and present Session were ordered to be laid before the House by the Clerk.

Saturday 28.—Messages were received from the Legislative Council by the Master in Chancery, signifying their concurrence to two appropriation Bills, and that they agreed to the conference desired upon the subject of some of the amendments made to the Bill for making further provisions to prevent accidents by fire. Managers were then appointed to attend the conference, and the House afterwards adjourned.

Monday, 30th.—The Managers reported having been at the foregoing conference. The Contingent Accounts were referred to a Special Committee, after which the House adjourned.

Tuesday, 1st May.—The Report of the Committee upon the Contingent Accounts was received and agreed to, and the usual Addresses voted by His Excellency the Lieutenant Governor, praying His Excellency to issue his Warrants for discharging the same. The House then adjourned.

Wednesday, 2d.—The House being met a Message was received from His Excellency the Lieutenant Governor by Black Rod, requiring the attendance of the Members in the Legislative Council Chamber.—Mr. Speaker and the House went up accordingly; when His Excellency was pleased to give, in His Majesty's name, the Royal assent to the following Public Bills. (See Legislative Council.)

#### PART OF QUEBEC—ARRIVED.

May 1. Ship Elizabeth, Louis Rovel master, from Newfoundland, sailed 15th April, in ballast, addressed to the Captain.

DIED. On Saturday the 28th ult. Capt. J. BIZ BOUCHETTE, late Commander of the Marine Department on Lake Ontario, whose long services, as a faithful and loyal subject of His Majesty are well known in this country.

THE annual subscription to the QUEBEC GAZETTE, which became due the first instant, together with all other demands due to the Printer, will be received at the Printing Office Quebec, at Mr. S. L's Three Rivers, Mr. Olivier's Berthier and at Mr. James Brown's, Montreal.

The Subscribers on the present list, who do not signify their intentions to the contrary before the first June, will be considered as having subscribed for another year.

The present price of the Gazette, by the year, is twenty shillings, exclusive of postage; Subscriptions are received at the following places.

Quebec, 3d May, 1804.

#### ADVERTISEMENT

THE subscriber duly elected Curator to the vacant succession of the Reverend Philip Fosley late Ecclesiastical Commissary to the Lord Bishop of Quebec, advertised all those who have any claims on the said Estate to produce them duly authenticated, within three months from the date hereof, in order that the same may be liquidated and adjusted; and those who are indebted to the same, are requested to make immediate payment.—Quebec, 1st May, 1804. JOHN CHILLAS.

l'unanimité que vous avez montrée, en renouvelant l'Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, et l'Acte concernant les étrangers, celui pour le support des enfans trouvés, et l'Acte pour l'encouragement de la Culture du Chanvre en cette Province, dont le Renouvellement ne peut être suivi que des conséquences les plus avantageuses; et quoique les autres mesures que j'avois jugé à propos de recommander à votre considération n'aient point été terminées, néanmoins je me flatte que ce qui a été fait par rapport à ces objets, facilitera leur accomplissement dans la Session future de la Législature, d'autant plus que leur importance se manifeste chaque jour de plus en plus.

Je ne puis, Messieurs, prendre congé de vous, sans m'efforcer d'imprimer sur vos esprits, combien vous devez de plus en plus, entretenir un sentiment de la plus haute reconnaissance, envers l'Être Suprême, et un Esprit de loyauté envers notre très Gracieux Souverain, pour les bienfaits particuliers conférés sur cette Province. Eloignés du théâtre de la guerre, défendus par les exertions puissantes de la mère patrie, protégés dans la paisible jouissance de notre commerce, et possédant sans restrictions ni limites, les avantages les plus heureux de la société civile, que pouvoit-il manquer pour fixer dans vos cœurs un sentiment profond de la bonté de la divine providence, un attachement solide au Gouvernement Britannique, et une affection filiale envers le meilleur des Rois?

Que la possession assurée, et non interrompue, de ces avantages, n'aille pas vous en faire déprécier la valeur, vous rendre moins zélés à les défendre, ou moins ambitieux de les mériter; mais au contraire, qu'il soit de votre devoir de vous efforcer constamment de les apprécier vous mêmes, et à votre retour dans vos demeures respectives, de répandre, autant que votre exemple et votre influence pourront s'étendre, ces principes de subordination salutaire et de loyauté à toute épreuve, sur lesquels, dépend si essentiellement, la continuation de ces avantages.

Après quoi l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit: c'est le plaisir de son Excellence que ce Parlement soit prorogé à Vendredi le quinzième jour de Juin prochain, et il est prorogé en conséquence.

#### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.—Mercredi, 18e. Avril, 1804.

Des directeurs ont été nommés pour conduire les conférences ultérieures demandées par le Conseil Législatif au sujet de ses amendements au bill pour régler la manière dont le bœuf et le lard doivent être taillés, mis en futaie et examinés, et au bill pour nommer des commissaires pour traiter avec des commissaires nommés ou qui seront nommés par la province du Haut-Canada aux effets y mentionnés; et il a été envoyé des messagers pour informer le Conseil que l'Assemblée consent aux dites conférences.

Les amendements faits par un comité de toute la Chambre au bill grossoyé reçu du Conseil Législatif, intulé, acte qui confirme certains mariages y mentionnés &c. ont été pris en considération, adoptés et ordonnés d'être grossoyés.

La Chambre s'est alors formée en comité sur le rapport et les amendements d'un comité spécial au bill grossoyé pour faire bon du déficit dans les fonds pourvus par la loi pour payer les salaires des officiers de la Législature &c. Après quelque temps la Chambre ayant résumé, le président a rapporté progrès et obtenu permission de siéger de nouveau.

Vendredi, 20. Les conducteurs des conférences ultérieures avec le Conseil Législatif, accordées hier, ont fait rapport qu'ils s'étoient rendus aux dites conférences, et avoient reçu des conducteurs de la part du Conseil les raisons qui l'engageoient à se désister de ses amendements aux bills en question.

Le bill grossoyé du Conseil Législatif qui confirme certains mariages, a été lu une troisième fois, tel qu'amendé, et passé; et un messager a été nommé pour le reporter au Conseil. La Chambre s'est alors formée en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif pour le soulagement des dissidents Protestants professant la religion de l'Eglise de l'Ecosse. Après quelque temps la Chambre ayant résumé, le président a fait rapport des progrès faits, et a obtenu permission de siéger de nouveau.

Samedi, 21 Avril. La Chambre s'est formée en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif pour le soulagement des dissidents protestants professant la religion de l'Eglise d'Ecosse, après quelque temps le président a rapporté progrès à la Chambre et a obtenu permission de siéger de nouveau. La Chambre s'est alors formée en comité sur le rapport et les amendements d'un comité spécial au bill grossoyé pour faire bon du déficit dans les fonds pourvus par la loi pour payer les salaires des officiers de la Législature &c.—La Chambre ayant résumé, le président a fait rapport de plusieurs amendements faits au bill, qui ont été pris en considération.

Lundi, 23 Avril. Accordés et le bill, tel qu'amendé, ordonné d'être grossoyé; et le bill ayant été produit, après avoir été grossoyé de nouveau, il a été lu une troisième fois et passé. La Chambre s'est alors formée en comité sur le bill pour le soulagement des dissidents protestants &c. et ayant résumé, il a été fait rapport des progrès faits, et le comité a eu permission de siéger de nouveau.

Les amendements faits par le Conseil Législatif au bill pour faire de plus amples réglemens pour prévenir les accidents du feu, ont été pris en considération; quelques uns d'eux ont été adoptés et d'autres rejetés, après quoi la Chambre s'est ajournée.

Mardi, 24. Une motion a été faite pour nommer un comité pour déduire des raisons à être offertes au Conseil Législatif, dans une conférence, du délayé de la Chambre à quelques uns des amendements faits par le Conseil au bill qui fait de plus amples réglemens pour prévenir les accidents du feu, et la question ayant été mise sur la dite motion, elle a été négative d'une voix. La Chambre s'est alors formée en comité sur le bill reçu du Conseil Législatif pour le soulagement des dissidents protestants, &c. après quelque temps la Chambre ayant résumé, le président a fait rapport que le comité avoit fait plusieurs amendements au bill, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre; et il a été ordonné que le rapport soit reçu demain.

Il a été reçu un message du Conseil Législatif signifiant sa concurrence aux amendements faits par l'Assemblée au bill qui confirme certains mariages &c.—La Chambre s'est alors ajournée.

QUEBEC BOARDING SCHOOL for YOUNG LADIES,

to commence 1st June.

MRS. SCOTT having taken a commodious House in the Upper Town, purposes receiving twelve Young Ladies to board and educate.—Her Terms are per Quarter :

	Currency
Board and Washing	£8 15 0
French and English grammatically with Plain and Muslin Work	2 0 0
Embroidery and fancy work of every description	10 0
Writing and Arithmetic	10 0
Geography	0 10 0
Music, with one Guinea Entrance,	2 11 6
Use of the Piano Forte	0 5 0
Dancing, with a Dollar Entrance	1 2 6
Drawing, as soon as a master can be had.	0 0 0

ENTRANCE THREE GUINEAS.

N. B. Each Young Lady is to bring one pair of Sheets four Towels and a Silver Table and Teaspoon, and to pay if left at School during the vacation in the month of July £4; but as Mrs. SCOTT is not prepared for the reception of Boarders before the 1st June, no vacation will be given this year.

Mrs. S. has a few vacancies for Day Scholars, for whom her terms for tuition are the same as above with one Guinea Entrance; she has also three unfurnished apartments on the second floor to let, to one or two Ladies, consisting of a Drawing-room and two Bedchambers.

Books, Paper, Slates, Pencils &c. as at the Bookfeller's.

Quebec, 2d May, 1804.

ECOLE DE PENSION à QUEBEC, POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

à COMMENCER AU 1er JUIN.

MADAME SCOTT ayant pris une maison commode à la Haute-ville, se propose de recevoir douze jeunes demoiselles, comme pensionnaires, pour les éduquer. Ses conditions sont par quartier.

	Courant.
La pension et le blanchissage	£ 8 : 15 : 9
L'Anglois et le François grammaticalement, avec l'ouvrage commun à l'aiguille	2 : 0 : 0
La broderie et ouvrages de gout de toute description	0 : 10 : 0
L'écriture et l'Arithmétique	0 : 10 : 0
La Géographie	0 : 10 : 0
La musique, avec une Guinée d'entrée	2 : 11 : 6
L'usage de Piano Forte	0 : 5 : 0
La dance avec une Guinée d'entrée	1 : 2 : 6
Le dessin, aussitôt qu'il sera possible d'avoir un maître	0 : 0 : 0

ENTRÉE, TROIS GUINÉES.

N. B. Chaque Demoiselle apportera une paire de drap, quatre serviettes, et une cuillère à soupe et une à thé d'argent; et si elle est laissée à l'Ecole durant le tems des vacances, dans le mois de Juillet, elle payera £4, mais comme Made. Scott ne fera point prête à recevoir de pensionnaires avant le premier de Juin, il n'y aura point de vacances cette année.

Made. Scott aura de la place pour un petit nombre d'externes, pour lesquelles les conditions pour l'école seront les mêmes que ci-dessus, avec une guinée d'entrée: elle a aussi à louer à une ou deux demoiselles au second Etage trois appartements qui ne sont point meublés, consistant en une Chambre de compagnie, et deux Chambres à coucher.

Les livres, le papier, les ardoises et crayons, &c. de même que chez les Libraires.—Quebec, 2e Mai, 1804.

PROPOSALS for publishing by Subscription. TWO PERSPECTIVE VIEWS OF THE CITY OF QUEBEC vizt :

NORTH VIEW OF QUEBEC, taken from the North bank of the river Saint Charles, comprehending part of that river, Dorchester Bridge, the City, Point Levi; and the Channel between the Island of Orleans and the S. Coast.

SOUTH VIEW OF QUEBEC, taken from under the Rocks at Point Levi, including the Upper and Lower Town, Cape Diamond, and a distant view of the river Saint Charles.

These Views will be engraved in Aqua Tinta by two of the most celebrated Artists in London, and, except the colouring, will be equal in appearance and effect, to the Drawings.

The size of each Engraving will be twenty inches by twelve inches.

The price to subscribers is Six Dollars the pair, payable on delivery of the Prints.

One of the Drawings may be seen at Mr. Neilson's shop in Mountain street, where subscriptions are received. And also at Mr. Edwards's, Post Office, Montreal.

Quebec, 29th September, 1803.

ADVERTISEMENT,

THE Subscribers Executors of the last Will and Testament of the late Mr. John Lockhart Wiseman, of Montreal; request all persons indebted to his Estate to make immediate payment: and all those who have claims on said Estate, to give them in duly authenticated to either of the subscriber's

Montreal, 10th December, 1803.

GEORGE GARDEN.  
JASPER TOUGH

Mercredi 25 Avril.—Le Président du Comité de toute la Chambre sur le Bill grossoyé, reçu du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour le soulagement des dissidents Protestants, professant la religion de l'Eglise établie d'Ecosse," a fait rapport des amendements faits au Bill, et la question de concurrence étant séparément mise sur iceux, ils ont été accordés par la Chambre, et ordonnés d'être grossoyés. Un Comité de cinq membres a été nommé pour déduire des raisons du désaveu de la Chambre à quelques uns des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill grossoyé qui fait une plus ample provision pour prévenir les accidents du feu.

La Chambre s'est alors ajournée à

Mercredi 27.—Lorsqu'il a été fait rapport des raisons du désaveu de la Chambre aux dits amendements, lesquelles ont été accordées, et un Messager a été nommé pour aller au Conseil Législatif, et demander une conférence sur le sujet de certains amendements faits au dit Bill.

Le Bill grossoyé intitulé, "Acte pour le soulagement des dissidents Protestants professant la religion de l'Eglise établie d'Ecosse," tel qu'amendé, a été lu pour la troisième fois, et ordonné d'être reporté au Conseil Législatif. Il a été ordonné au Greffier de mettre devant la Chambre les comptes des dépenses de la Chambre durant la dernière et la présente Session.

Samedi, 28 —Des Messages ont été reçus du Conseil Législatif par le Maître en Chancellerie, signifiant la concurrence aux deux Bills d'appropriation, et qu'il consentoit à la conférence demandée sur le sujet de quelques uns des amendements faits au Bill qui fait une plus ample provision pour prévenir les accidents du feu. Il a été nommé des directeurs pour conduire la dite conférence, et la Chambre s'est alors ajournée.

Lundi 30.—Les directeurs ont fait rapport qu'ils s'étoient rendus à la sus-dite conférence. Les comptes contingents ont été référés à un Comité Spécial, après quoi la Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er, Mai.—Le Rapport du Comité sur les comptes contingents a été reçu et accordé, et les adresses ordinaires ont été votées à son Excellence le Lieutenant Gouverneur, priant son Excellence d'émaner son Warrant pour les acquitter. La Chambre s'est alors ajournée.

Mercredi, 2 Mai.—La Chambre étant assemblée, un Message a été reçu de la part de son Excellence le Lieutenant Gouverneur, par le Gentilhomme de la Verge Noire, requérant la présence des Membres dans la Chambre du Conseil Législatif.

Mr. l'Orateur, et la Chambre se sont rendus en conséquence, lorsqu'il a plu à son Excellence de donner au nom de sa Majesté, la sanction royale aux Bills publiés suivants :

PORT DE QUEBEC ARRIVE.

Nai 1er.—De St. Jean à Terrebonne, le navire Elizabeth, parti le 25 Avril, avec du lest, Capit. Louis Ruelle, adressé au Maître.

MOURUT, Samedi le 28 du mois dernier, le Capit. J. Bte. BOUCHETTE, ci-devant Commandant du département de la Marine sur le Lac Ontario, dont les longs services, comme fidèle et loyal sujet de sa Majesté sont très bien connus dans ce pays.

LA souscription annuelle de la Gazette de Québec, dont le payement est échü le premier de ce mois, ainsi que les autres demandes dues à l'Imprimeur, seront reçues à l'imprimerie à Québec, chez Mr. Sills au Trois Rivières, Mr. Olivier à Berthier, et chez Mr. Brown à Montréal.

Les souscripteurs sur la liste actuelle, qui ne signifieront pas leur intention au contraire, d'ici au premier de Juin, seront considérés comme ayant souscrit pour une autre année.

Le prix actuel de la Gazette, par année, est de vingt chelins, à l'exclusion du transport. Les souscriptions seront reçues à aucune des places ci-dessus.

AVERTISSEMENT.

LE Souffigné dûment élu Curateur de la succession vacante du Revd. Philippe Toofey, ci-devant Commissaire Ecclésiastique du Lord Evêque de Québec, avertit tous ceux qui ont quelques prétensions sur la dite succession, de les produire dûment constatées, sous trois mois de la présente date, afin qu'elles puissent être liquidées et réglées, et tous ceux qui sont redevables sont requis de payer sans délai.

Québec, 1e, Mai, 1804.

JOHN CHILLAS.

PROPOSITIONS

Pour publier par Souscription deux Vues de la Cité de Québec, savoir :

LA Vue Nord de Québec, prise de la rive Nord de la rivière Saint Charles, comprenant partie de cette rivière, le Pont Dorchester, la Cité, la Pointe Levi, et le Chenail entre l'Isle d'Orleans et la côte du Sud.

La vue Sud de Québec, pris de dessous le Roc à la Pointe Levi, comprenant la Haute et Basse ville, le Cap au Diamant, et une vue éloignée de la Rivière Saint Charles.

Ces Vues seront gravées in Aqua Tinta par deux des plus célèbres Artistes à Londres, et à l'exception des couleurs, seront égales quant à l'apparence et aux effets, aux Originaux.

La grandeur de chaque piece sera de vingt pouces sur douze pouces.

Le prix de la Souscription est de six piastres la paire, payables à la livraison des gravures.

On pourra voir une des pieces au Magasin de Mr. Neilson, rue la Montagne, où les Souscriptions seront reçues, et aussi chez Mr. Edwards, au Bureau de la Poste à Montréal.

Québec, 29e. Sept. 1803.

AVERTISSEMENT.

LES Souffignés, exécuteurs des dernières volontés et Testament de feu Mr. John Lockhart Wiseman de Montréal, prient tous ceux qui doivent à la Succession de payer sans délai; et tous ceux qui ont des prétensions sur la dite Succession, de les produire, dûment constatées, à l'un ou l'autre des Souffignés.

Montréal, 10e. Dec. 1803.

GEORGE GARDEN,  
JASPER TOUGH.